



# 20 ans d'équité

Syndicat des enseignantes et des enseignants du programme francophone de la C.-B.

SEPF a/s FECB  
100-550 6ème avenue ouest  
Vancouver, C.-B. V5Z 4P2  
☎ 1-877-783-2243 / 604-871-1865  
🌐 www.sepfbc.com ✉ lp93@bctf.ca

Le 20 février 2017

Madame Marie-France Lapierre  
Présidente du CA du CSF  
Conseil scolaire francophone de la C.-B. (#93)  
100-13511 Commerce Parkway  
Richmond, C.-B. V6V 2J8

Madame la Présidente,

**Objet: Communication libre entre les membres de la communauté francophone, les enseignantes et enseignants et les conseillers scolaires élus au CSF**

Le SEPF, au nom de tous ses membres, aimerait savoir comment vous envisagez le rôle des conseillères et conseillers scolaires du CSF. Est-il différent de celui des autres «trustees» de la province de Colombie Britannique?

Nous sommes perplexes. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le District du Grand Victoria #61, les enseignantes et enseignants connaissent les valeurs et les croyances de chacun de leur «trustee». Il est habituel de pouvoir leur parler individuellement, de les consulter et même de les inviter dans les classes. Ainsi, les enseignantes et enseignants peuvent leur parler de leurs inquiétudes, leur poser des questions, leur téléphoner et ils/elles répondent aux questions. Ainsi, le processus est simple et tout à fait transparent. Il n'y a pas une voix unique, il y a des voix. Aussi, les conseillères et conseillers du District de Qualicum #69, organisent des rencontres de type café-causerie deux fois par mois pour les parents, enseignantes et enseignants afin de leur offrir la chance de leur faire part de leurs commentaires et de partager leurs inquiétudes.

D'après la BCSTA (British Columbia School Trustee Association) leur rôle est :

*« School trustees listen to their communities, guide the work of their school district and set plans and policies and the annual budget. Reflecting the strength of local representation, boards report to their communities on how students are doing : boards are directly accountable to the people they serve. »*

Ceci dit, ces conseillers scolaires que nous avons élus, ont le devoir de travailler et de représenter ceux et celles qui les ont élus. Ils rendent un service public de représentation. Ils doivent avoir la capacité de parler directement à la population qu'ils servent. Or, cela n'est pas le cas actuellement et ce, depuis les récentes années. Nous trouvons que cela nuit au dialogue démocratique et à l'échange d'idées sur les réalités que nous vivons. En connaissant mieux la réalité des écoles sur un plan concret, les élus pourront prendre des décisions plus éclairées. En effet, en limitant les communications et les visites auprès des employés du CSF l'information devient filtrée et contrôlée.

Pourquoi le rôle des conseillers scolaires du CSF diffère-t-il de celui des conseillers scolaires des autres districts anglophones?

Vous trouverez ci-joint un dépliant édité par la BCTF (FECB) sur le rôle et responsabilités des conseillers scolaire.

Dans l'espoir d'une réponse à notre demande, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le comité exécutif du SEPF  
*Sylvie Liechtele, présidente*  
*Linda Thériault, 1ère vice-présidente*  
*Maria Stinchcombe, 2ème vice-présidente*  
*Denise Branter, secrétaire du CE et trésorière par intérim*  
*Kathy L.-Cabana, responsable du dossier des suppléants*  
*Stéphane Bélanger, représentant aux ARs de la FECB*  
*Hamida Bendriss, responsable du secondaire*

cc : Conseillers scolaires, CSF

p.j.